

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 15 DEC 2023

N° 23-01572 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

-----  
**COMMUNIQUE**

Le public burkinabè est informé de l'ouverture d'un concours direct pour le recrutement de vingt (20) vétérinaires, au profit du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques, dans le centre unique de Ouagadougou, session de 2023.

**A- CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent prendre part à ce concours, les personnes des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgées de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2023, titulaires du **diplôme d'Etat de Docteur en Médecine Vétérinaire** à la date de clôture de la réception des dossiers de candidature à ce concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'exercice de l'emploi sont autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours, ayant subi l'enrôlement biométrique pour l'intégration à la fonction publique ou déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

**B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée par le candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone joignable ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;

- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité.

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et lieu ci-après :

Période : **du 18 au 29 décembre 2023**

Jours de réception : **du lundi au samedi**

Heures : **de 8h à 14h**

Lieu : **Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARA).**

### **C- ADMINISTRATION DES EPREUVES**

Les candidats subiront un entretien oral avec un jury.

Les épreuves orales sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 10/20 est éliminatoire.

L'accès à la salle d'entretien est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées.

Les candidats admis seront immédiatement intégrés dans la fonction publique en qualité de fonctionnaires stagiaires.

L'appel des candidats est fixé à **06h 30mn** le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,  
le Secrétaire Général

**Hamidou SAWADO**  
Officier de l'Ordre de l'Étalon

